



**COMPTE RENDU  
SOIRÉE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION  
SUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 55<sup>e</sup> RUE OUEST**

**ARRONDISSEMENT : Charlesbourg**

**DATE : Mercredi 31 mars 2010, 19 h**

**ENDROIT : Salle la Cité, 160, 76<sup>e</sup> Rue Ouest, Charlesbourg**

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 20**

**RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION / QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

M<sup>me</sup> Denise Trudel procède à l'ouverture de la rencontre. Elle remercie les citoyennes et les citoyens de s'être déplacés et de s'intéresser à leur secteur. Elle présente les gens qui sont à l'avant, M. Jean Savard, M. Maxime Lapointe et M<sup>me</sup> Priscilla Lafond. Elle espère qu'une fois pour toutes on règle le problème de cette rue. M<sup>me</sup> Trudel parle de l'état des infrastructures désuètes et des réfections majeures qui seront entreprises. Elle parle également des problèmes de circulation du secteur et fait référence à la pétition déposée en décembre dernier. Elle annonce que la soirée leur permettra de prendre connaissance des différentes options envisagées et souligne toutefois la complexité qu'engendrerait un sens unique. Elle conclut en disant qu'elle souhaite que tous trouvent ensemble des solutions pour remédier aux problèmes. Un citoyen prend la parole et la remercie de son implication dans ce dossier.

M<sup>me</sup> Priscilla Lafond présente le déroulement de la soirée et explique les objectifs de la rencontre. Elle cède ensuite la parole à Maxime Lapointe de la Division du transport qui débute d'abord sa présentation en expliquant les implications d'un sens unique. Il annonce que des comptages ont été faits et qu'il y a bel et bien là une circulation de transit, c'est-à-dire que d'autres automobilistes que ceux qui demeurent dans la rue empruntent cette rue pour se rendre à leur destination. Il y a là un volume important pour une rue résidentielle. Les citoyennes et les citoyens ont fait connaître leur désir de transformer la rue en sens unique de l'est vers l'ouest dans la pétition qu'ils ont déposée en décembre dernier. M. Lapointe se questionne à savoir si un sens unique est-ouest serait vraiment efficace, s'il réglerait le problème. D'après les comptages, on constate qu'il serait efficace en après-midi. Il précise toutefois que l'instauration d'un sens unique peut causer des inconvénients à certains propriétaires qui devront ainsi faire le tour pour sortir de leur rue, ne pouvant plus circuler de l'autre côté. Les gens ne sont pas toujours conscients et réalisent les inconvénients qu'une fois le sens unique en place. M. Lapointe insiste aussi sur le fait que ça ne réglerait pas le problème le matin et craint que ça ne fasse que déplacer le problème. Enfin, il précise qu'on constate souvent qu'un sens unique favorise la vitesse.

M. Lapointe présente par la suite les 3 options envisagées quant à la réfection en surface de la rue. Il présente successivement les 3 options en expliquant les avantages et les inconvénients de chacune. Il précise, qu'à ce jour, l'option 1 est celle que l'Arrondissement privilégie.

Option 1: Tel qu'existant (chaussée de 10 m sans trottoir)

- **Avantages**
  - Conservation du stationnement réglementé sur rue des 2 côtés
  - Conservation des places de stationnement hors rue privées
- **Inconvénients**
  - Insécurité des déplacements piétonniers

Option 2 : construction d'un trottoir (côté nord) par acquisition de terrain privé

- **Avantages**
  - Sécuriser le cheminement piétonnier sur ce tronçon
  - Conservation du stationnement réglementé sur rue des 2 côtés
- **Inconvénients**
  - Diminution importante des marges avant des résidences
  - Aménagements paysagers et places de stationnement
  - Construction d'un mur de soutènement sur les terrains privés ayant une pente importante aux abords de la chaussée.
  - Coûts plus élevés / délais

Option 3 : construction d'un trottoir (côté nord) en rétrécissant la chaussée à 9 m

- **Avantages**
  - Sécuriser le cheminement piétonnier sur ce tronçon
- **Inconvénients**
  - Acquisitions mineures en marge avant des résidences
  - Retrait du stationnement sur rue d'un côté de la 55<sup>e</sup> Rue
  - Coûts plus élevés / délais

M. Savard précise que si la réalisation de l'option 1 est mise de l'avant telle qu'elle est prévue, les travaux auront lieu aux alentours des mois de juillet et août. Il précise qu'il est possible que l'échéancier change si le projet initial est modifié à la suite de cette rencontre et à la décision que les élus prendront. Par exemple, s'il y a des négociations ou bien des acquisitions de terrains à faire, il peut y avoir du retard. Il précise aussi le danger lié au fait que si l'argent ne sert pas tout se suite tel que prévu, il soit utilisé ailleurs.

Avant de céder la parole au public, M<sup>me</sup> Lafond précise qu'avant d'entamer les travaux, la Ville distribue un dépliant aux résidants précisant la nature des travaux, donnant de l'information à propos de la gestion de la circulation et du stationnement, de la gestion des matières résiduelles (ordures, recyclage, etc.) ainsi que les coordonnées du responsable de chantier.

#### **QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

1. Un citoyen souhaite faire un commentaire concernant une entreprise qui, selon lui, ne respecte aucunement la signalisation ni l'interdiction aux véhicules lourds et contribue à la problématique de la rue. Il dénonce le service de terrassement Blo et demande que la Ville communique avec cette entreprise afin que la situation change.

M<sup>me</sup> Lafond suggère aux citoyens d'enregistrer des requêtes à l'arrondissement lorsqu'ils sont témoin de telles situations.

Un citoyen n'est pas d'accord avec l'idée de refaire la rue telle qu'elle est actuellement, c'est-à-dire, sans trottoir. Il affirme que ça ne changera rien au problème. Il est déçu et soutient que ça ne réglerait rien. L'assistance semble majoritairement en accord avec cette idée : refaire la rue telle quelle était n'améliorera pas la sécurité des piétons et ne diminuera pas le transit.

2. Une citoyenne revient sur la demande d'un sens unique et l'argument avancé par la Ville comme quoi il ne faut pas déplacer le problème. « *Pourquoi les gens de la 55<sup>e</sup> paieraient plus que les autres?* ». Elle renchérit en précisant que la fin de semaine, c'est pire. C'est très dangereux. Selon elle, c'est évident que le sens unique diminuerait de moitié la circulation en regard des comptages effectués. Cette citoyenne qui se déplace à pied soutient que c'est difficile pour elle de circuler. Les automobilistes frôlent les piétons et les trous d'eau rendent les déplacements à pied périlleux.
3. Un autre citoyen renchérit sur la solution du sens unique en soulevant l'hypothèse que logiquement les gens se disperseraient si la 55<sup>e</sup> devenait un sens unique. Il n'est pas d'accord avec la Ville qui craint que cette solution ne fasse que déplacer le problème vers d'autres rues. Le citoyen soutient qu'en fait il faut changer les habitudes des gens, les habituer à emprunter des rues plus larges et qui conviennent mieux à un débit de circulation important, comme la 4<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> qui sont beaucoup plus appropriées.
4. Un citoyen propose que le trottoir soit prévu du côté sud, plutôt que du côté nord (qui implique de l'acquisition de terrains). M. Lapointe explique alors que si l'on prévoit un trottoir, on souhaite habituellement assurer la continuité entre les différents trottoirs existants. Toutefois, les citoyens expliquent que ce serait beaucoup plus logique de le faire du côté sud, surtout pour les déplacements des écoliers, puisqu'il rejoindrait un autre trottoir aussi côté sud.
5. Une citoyenne insiste sur la dangerosité de la rue, à cause de la vitesse, et elle soulève le fait qu'avec l'hiver et la neige, c'est encore pire.
6. Les gens veulent un trottoir, mais sans empiètement sur leur terrain puisque la grandeur de leur terrain ne le leur permet pas. « *Le trottoir serait quasiment sur la galerie!* ». Il n'y a pas de place.
  - **L'option 3 serait donc la meilleure, mais il faudrait ajouter à cela la transformation de la rue en un sens unique.** Et si le sens unique déplace le problème, les citoyens disent majoritairement que c'est chacun son tour! Ils disent avoir assez enduré cette situation.
8. Une citoyenne demande s'il serait possible de déneiger la rue plus large en hiver. M. Savard lui répond qu'actuellement la Ville procède à une revue de ses procédures de façon à optimiser le déneigement, en tenant compte du stationnement sur rue qui complexifie le service.

9. Un citoyen fait un commentaire concernant le transport des gros camions à neige la nuit. M. Savard explique qu'on ne peut pas empêcher la circulation des camions à neige même s'il s'agit d'une zone résidentielle. Le citoyen insiste surtout sur le fait que les chauffeurs de ces camions ne respectent pas la signalisation.
10. Les citoyens reviennent sur l'idée de faire le trottoir du côté sud. On propose aussi l'idée de faire un trottoir moins large. M. Lapointe explique alors que ce n'est pas possible, qu'il y a des normes à respecter, entre autres pour assurer le déneigement.
11. Une citoyenne explique à quel point elle a de la difficulté à sortir de son entrée avec son véhicule.
12. Un citoyen demande s'il sera possible de conserver les interdictions de stationnement (1/2 heure décalée côté nord/sud) de façon à s'assurer que les fonctionnaires de l'Atrium ne viennent pas stationner dans la rue. On lui répond qu'actuellement ces mesures seraient reconduites, mais qu'il pourrait éventuellement y avoir des changements. On ne peut rien garantir.
13. Les citoyens sont tannés d'absorber tout le monde d'ailleurs.
14. Une citoyenne soulève le fait que le soir il n'y a pas d'autos.
  - Donc, en somme, la majorité veut un trottoir sur rue du côté sud, ce qui selon eux assureraient la continuité avec d'autres trottoirs à proximité aussi situés du côté sud et surtout pour assurer la sécurité des enfants.
15. Une citoyenne affirme que les parents n'osent plus laisser les enfants aller à pied sur la rue en direction de l'école. « *C'est trop dangereux!* ».
16. Un citoyen revient sur l'interdiction au camionnage pour améliorer la situation, à l'importance de réduire la vitesse afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens.
17. Une citoyenne soutient que si ça ne devient pas un sens unique, ce sera toujours un boulevard! Et si la Ville n'est pas convaincue que le sens unique réglerait le problème et ne ferait que le déplacer, elle propose de l'essayer pendant un bout de temps. Si après quelques temps, ça ne fonctionne pas, la Ville n'aura qu'à retirer la signalisation. Le sens unique devrait être de l'est vers l'ouest. M. Lapointe réitère son inquiétude quant à l'impact possible sur la 54<sup>e</sup> Rue. Les citoyens répondent : « *Puis après? Nous en avons assez enduré* ».
18. Une citoyenne spécifie que l'été, chez elle du côté de la rue, c'est impossible de dormir les fenêtres ouvertes.
19. Un citoyen explique que lorsque la lumière tombe au jaune presque rouge, les automobilistes se dépêchent, ils « écrasent » sur la 55<sup>e</sup>. Si c'était un sens unique est-ouest, ce problème serait réglé.
20. Un citoyen s'informe sur la possibilité d'installer des dos d'âne. M. Savard explique qu'actuellement la Ville examine globalement la situation en ce qui a trait au non respect de la signalisation et de la vitesse dans les quartiers résidentiels.

- M. Savard récapitule. **Le choix des citoyens présents à la rencontre serait donc qu'il y ait un trottoir sur le côté sud, sur rue (sans empiètement sur leurs terrains) et qu'idéalement on transforme la rue en un sens unique de l'est vers l'ouest, tout en prévoyant le stationnement des deux côtés de façon à contribuer au ralentissement de la circulation.** « *Là, ce serait l'excellence!* »
21. Un citoyen propose que la Ville revoie la synchronisation de la 1<sup>re</sup> Avenue, comme le boulevard Laurier l'a été, de façon à contribuer à la fluidité de la circulation. Les gens l'emprunteraient peut-être plus, ce qui aurait des impacts positifs partout. M. Lapointe explique la complexité d'une telle démarche.
22. Il faudrait favoriser l'utilisation des grandes artères plus aptes à recevoir un flux de circulation élevé.
23. Une citoyenne explique que lorsque les citoyens ont acheté leur propriété, ils croyaient avoir choisi la plus belle rue de la ville selon eux. Toutefois, avec le temps et les développements, l'achalandage a considérablement augmenté. Ils ont toujours enduré, mais là, ils disent avoir été assez patients.
24. Un citoyen qui demeure au 270 s'inquiète de sa situation, puisqu'on retrouve tout près de chez lui un tuyau qui tourne à angle droit. Il se demande si l'ingénierie a prévu quelque chose dans les circonstances (surcharge). Il souhaite savoir si l'angle sera différent. Comme aucun représentant de l'ingénierie n'est présent à cette soirée, on répond que l'ingénierie sera informée de cette remarque.
- M. Savard conclut la rencontre en précisant qu'un compte rendu sera rédigé à la suite de cette soirée et qu'il sera remis aux élus qui considéreront tous ces commentaires. Il sera disponible au bureau d'arrondissement et sera également mis en ligne sur la page Internet de l'arrondissement de Charlesbourg au retour du congé pascal.
25. Une citoyenne qui demeure au 208 demande si ce ne serait pas possible de mettre une lumière qui indiquerait l'interdiction de stationner dans la rue. Son mari a reçu une contravention et elle affirme que ça devient difficile de savoir quand on peut ou non y stationner.
26. Un citoyen demande d'ajouter un dernier commentaire. Il revient sur les avantages et inconvénients présentés par M. Lapointe, précisément ceux des options 1 et 3. Il soutient que ce ne serait vraiment pas correct que la Ville priorise les coûts à la sécurité des gens.

Fin de la rencontre 20 h 30

Compte rendu rédigé par Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques

#### Représentantes et représentants de la Ville :

- M<sup>me</sup> Denise Trudel, conseillère municipale (présente en début de rencontre);
- M. Jean Savard, directeur, Arrondissement de Charlesbourg;
- M. Maxime Lapointe, conseiller en planification du transport, aménagement du territoire;
- M<sup>me</sup> Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques.